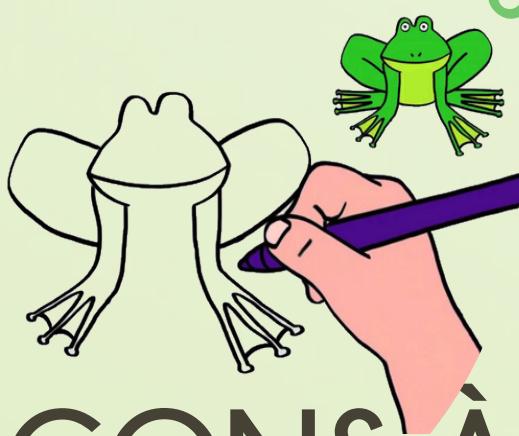


Concours PHOTO



GATINE POITEVINE

Concours DESSIN



LES DRAGONS À COTÉ DE CHEZ MOI



ENVOYER VOS OEUVRES
A CHLOE ET PAUL SUR
ETUDES@CPIE79.FR
date limite 20 juillet



Concours photos et dessins « les dragons à côté de chez moi » 2016

Règlement du concours

Dans le cadre du programme de sciences participatives : « Un Dragon ! Dans notre Gâtine », le CPIE de Gâtine Poitevine organise un concours photos et dessins. Il donnera lieu à une exposition qui pourra circuler en plusieurs lieux.

La prise des clichés et des coups de crayons devra être faite dans le respect des espèces animales et végétales. Les espèces protégées ne devront pas être capturées ou manipulées.

Article 1 : Présentation du concours

Le thème « un dragon à côté de chez moi », les amphibiens de Gâtine et des Deux Sèvres.

Sont recevables toutes les photos d'amphibiens (grenouilles, crapauds, salamandres, tritons, rainettes) prises en Deux Sèvres et plus localement en Gâtine, et tous les dessins représentant des espèces d'amphibiens présents sur ce territoire.

•Les catégories :

- Photographies
- Dessins

La durée : ce concours débutera le 20 mai et s'achèvera le 20 juillet 2016

Les organisateurs se réversent le droit, en cas de force majeure ou pour toute cause indépendante de leur volonté, de modifier les dates, d'annuler ou d'interrompre le concours. Leur responsabilité ne pourra pas être engagée de ce fait.

Les participants : sont invités à participer tous les photographes et dessinateurs amateurs, ainsi que tout les enfants de 4 à 104 ans.

Accessibilité : Toutes les informations sont accessibles sur le site internet du programme : www.dragonengatine.fr, ou sur le facebook du CPIE de Gâtine Poitevine.

En participant à ce concours, l'auteur des photos manifeste son intérêt pour l'environnement et son respect pour le patrimoine, la faune et la flore.

Article 2 : Modalités de participation

Envoy par mail à l'adresse etudes@cpie79.fr

Les photos (Six au maximum) doivent être titrées. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables dans le cas où, du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié aux réseaux, une photo n'a pas été envoyée dans le délai mentionnée ci-dessus.

Les dessins doivent être scannée et accompagnées du formulaire d'inscription. Les mineurs souhaitant participer doivent faire remplir ce formulaire par un représentant légal.

Envoy par courrier à l'adresse

CPIE de Gâtine Poitevine – 6, rue du jardin des sens – 79340 Coutières

Les candidats doivent envoyer leurs photos (format A4, couleurs ou noir et blanc) ou leurs dessins (six au maximum). Chaque photo portera obligatoirement les coordonnées du photographe (nom, adresse, numéro de téléphone, éventuellement adresse email), le lieu de la prise de vue et le titre de la photo. Les photos ne devront pas comporter de cadre.

Les dessins devront être accompagnés d'une fiche descriptive comprenant le titre du dessin, les informations concernant le dessinateur (nom, âge, adresse), l'autorisation d'un représentant légal si mineur, ainsi qu'un numéro de téléphone et éventuellement une adresse mail. Réception au plus tard le 20 juillet.

L'envoi des documents par la poste est accepté aux risques et périls des concurrents. Les candidats ne peuvent prétendre à aucune indemnisation de la part des organisateurs en cas de perte ou de détérioration de ces documents.

Aucun dessin ou photo ne sera renvoyé à son auteur.

Les participants sont tenus de concourir sous leur véritable identité. Les photos proposées de manière anonyme ne seront pas recevables.

Article 3 : Composition du jury

Le jury sera composé de Paul Théry et Chloé Jean, d'autres personnes en lien avec la photographie, le dessin et/ ou l'environnement peuvent-être invitées.

Article 4 : Informations des gagnants

Les lauréats seront informés par courrier électronique et/ou téléphone de leur sélection.

Aucun prix n'est prévu.

Article 5 : Garanties et responsabilités

Les participants garantissent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits de chaque photo ou dessin proposé. Ils reconnaissent avoir pris eux même chacune des photos, ou effectué chacun des dessins.

Tout participant garantit que les images soumises ont été réalisées dans le respect des lois de protections de la nature.

Si l'auteur présente une photographie comportant une ou plusieurs personnes reconnaissables, il doit avoir obtenu au préalable l'accord de reproduction et exploitation de leur image, et si le sujet est mineur, l'autorisation parentale.

Article 6 : Cession de droits

Du seul fait de l'acceptation de ce règlement, les participants autorisent les organisateurs à utiliser leurs photos ainsi que leurs titres pour tous type d'exploitation tant actuelle que future, sur tous supports et sans limitation de durée.

Ils autorisent notamment leur utilisation dans le cadre des bases de données naturaliste, la représentation gratuite dans le cadre d'une exploitation réelle, dans la presse, sur le site internet www.dragonengatine.fr, sur www.cpie79.fr, et sur les réseaux sociaux.

Cette utilisation ne pourra en aucun cas ouvrir à une quelconque rémunération ou autre prestation.

Article 7 : Découlement du concours

Après clôture du concours le mercredi 20 mai au soir, le jury délibérera les jours suivants. Les photos choisies ne seront dévoilées qu'à partir de la soirée bilan.

Fait à Coutières,

Le 02 mai 2016